

Les représentants des enseignants au
Conseil d'Administration du
Lycée B. Palissy de Gien

à Mme Le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
21 rue St Etienne 45000 ORLEANS

S/Couvert de Mme La Provisseure
Lycée B. Palissy Gien

Objet : DHG
Demande de transformation d'HSA en HP

Gien, le 20 Février 2012

Madame Le Recteur,

Tout en saluant les efforts et la qualité d'écoute dont Mme la proviseure a fait preuve lors de l'élaboration de la proposition de répartition de la DHG soumise au vote, les membres du Conseil d'Administration du Lycée Bernard Palissy de Gien ne peuvent que dénoncer le déséquilibre entre les heures postes et les heures supplémentaires année (HSA).

En effet, le taux d'HSA est de $149,5 \text{ HSA} / 1394,7 = 10,72 \%$. Il semble donc que la situation particulière du lycée B. Palissy n'ait, encore une fois, pas été prise en compte dans le volume des HSA attribué à l'établissement.

En effet, près de 15% des enseignants exercent à temps partiel. De ce fait, les 149,5 HSA de la DHG doivent être assumées par 58 enseignants seulement soit donc une moyenne de 2,58 HSA alors qu'une seule peut leur être imposée. Ainsi, 15,95 HSA n'ont pu être attribuées dans le projet de répartition de la DHG pour la rentrée 2012.

Ce volume excessif d'HSA empêche donc de mettre en place tous les dédoublements nécessaires à la qualité de l'enseignement au lycée B. Palissy. Il entraîne aussi des aberrations dans certaines équipes comme par exemple en EPS où un enseignant devra effectuer 3 HP de complément de service donné dans un autre établissement alors que ses collègues devront effectuer 4 HSA.

Pour toutes ces raisons, nous réclamons la transformation d'au minimum 15 HSA en HP afin de pouvoir dédoubler :

- au minimum 0,5 H (soit 1 H quinzaine) d'histoire/géographie en 1^{ère} S afin de préparer au mieux les élèves à l'épreuve anticipée au baccalauréat notamment aux méthodes ;
- au moins 1 H par semaine en LV1 Anglais pour chacune des 4 classes de Terminale S dont l'effectif moyen sera de 31/32 élèves par division, afin de pouvoir les préparer décemment à l'épreuve orale du Baccalauréat ;
- 3 H afin de permettre à l'enseignant d'EPS d'assurer l'intégralité de son service au lycée Bernard Palissy.
- 4 H en Lettres afin d'augmenter la quotité du complément de service reçu et diminuer d'autant le nombre d'HSA dans la discipline.

Il n'est pas admissible que des moyens attribués, c'est-à-dire reconnus nécessaires par le Rectorat, au lycée Bernard Palissy, ne puissent pas être utilisés en raison d'une répartition entre HSA/HP inadaptée à la spécificité de l'établissement.

Ces moyens sont indispensables à la qualité de l'enseignement due aux élèves du Lycée Bernard Palissy.

En vous remerciant par avance de l'attention bienveillante que vous voudrez bien accorder à notre requête, nous vous prions de recevoir, Madame le Recteur, nos respectueuses salutations.

P/ les élus au C.A. du lycée B. Palissy